

Association l'heR D'enVie
6 place de l'Eglise
85260 L'HERBERGEMENT



Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 25 novembre 2021

Le 25/11/2021 à 19 heures, les fondateurs de l'association l'heR D'enVie se sont réunis en assemblée générale constitutive à la salle de la Clairière, 1 rue des Pins, 85260 L'HERBERGEMENT.

Sont Présents :

*GUENEAU Claudine,
GAS Mickaël,
DOUILLARD Marc,
JOUSSEAUME François,
GUINEBAUD Virginie,
PERRENEC Anaïs,
GADAIS Morgane,
GRELIER Marie-Paule,
GAUTHIER Catherine,
BLAIN Gaëtan,
JOUSSEAUME Anne-Marie,
CHRETIEN Aurélie,
MOREAU Frédéric,
VERDEAU Camille,
BENOIST Alexandra,
GUYON Olivier,
HONORE Stéphanie,
RUGGIERO Benoît,
MAINGUY Amélie,*

L'assemblée générale désigne Arthur BOVANI en qualité de président de séance et Mickaël GAS en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance met à la disposition des présents le projet de statuts de l'association et l'état des actes passés pour le compte de l'association en formation.

Puis il rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Validation du projet associatif et création de l'association ;
- Lecture et adoption des statuts
- Désignation des premiers membres du conseil d'administration

Compte-rendu des échanges.

Claudine Guéneau retrace l'historique de la création de l'association par le rappel des différents comités de pilotage à l'aide du site Internet de l'association.

Le président de séance rappelle les missions de l'association, les fondements, le projet et les premières actions engagées.

Un échange a lieu autour de la liste des projets engagés qui n'est pas exhaustive ; d'autres projets pourront être engagés dans la mesure où ils correspondent aux missions et valeurs de l'association.

Après les échanges entre les membres, le président de séance met aux voix les points suivants, conformément à l'ordre du jour :

Validation du projet associatif et création de l'association

Le projet associatif et la création de l'association l'heR D'enVie ont été validés à l'unanimité des personnes présentes.

Adoption des statuts

Le président de séance donne lecture des statuts. Après discussions, les statuts ci-annexés sont adoptés à l'unanimité.

Election des membres du Conseil d'Administration

Le président de séance sollicite des candidatures en vue de composer le conseil d'administration. Il rappelle que, conformément à l'article 9 des statuts, le collectif est composé de membres élus par l'assemblée générale. Après rappel de ces dispositions, il est procédé à l'élection des membres.

L'assemblée générale désigne :

Sophie AUCHERIE

Alexandra BENOIST

Mickaël GAS

Virginie GUINEBAUD

Marie-Paule GRELIER

Benoit RUGGIERO

Catherine GAUTHIER

Amélie MAINGUY

Claudine GUENEAU

Marc DOUILLARD

Elodie TALHOUARN-ARNAUD

Camille VERDEAU

Morgane GADAIS

Ceux-ci exerceront leurs fonctions conformément aux statuts.

Les membres du conseil ainsi désignés acceptent leurs fonctions.

Détermination du montant des cotisations.

La cotisation est fixée par l'assemblée comme suit : prix libre

Fait à L'HERBERGEMENT

Le 25/11/2021

Signature (Président et Secrétaire de séance)

Arthur BOVANI

Mickaël GAS